



**MISSION LOCALE JEUNES
DU BASSIN CHAMBÉRIEN**

- Grand Chambéry
- Saint-Genix-les-Villages
- Novalaise
- Les Echelles
- Saint-Pierre-d'Albigny
- Pont-de-Beauvoisin
- Montmélian
- La Rochette
- Yenne

Envoyé en préfecture le 13/07/2022
Reçu en préfecture le 13/07/2022
Affiché le 
ID : 073-200041010-20220707-104_2022-DE

**Communauté de Communes Cœur de Savoie
Place Albert Serraz
73802 MONTMELIAN CEDEX**

A l'attention de Madame la Présidente

V/REF :
N/REF : DF/BD : 11/23
OBJET : Convention permanence

Chambéry, le 23 février 2022

Madame la Présidente,

Nous vous prions de trouver ci-jointe, en deux exemplaires, la convention de collaboration pour l'accueil des jeunes de votre canton signée par notre Président, Franck MORAT, *dont un exemplaire sera à nous retourner après signature.*

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

**David FAUCONET,
Directeur**



CONVENTION

Entre la Mission Locale du Bassin Chambérien, représentée par son Président Franck MORAT, d'une part,

et

la Communauté de Communes Cœur de Savoie, représenté par sa Présidente Madame Béatrice SANTAIS, d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Objet : favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du territoire de la Communauté de Communes de Cœur de Savoie

Article 1 la Communauté de Communes Cœur de Savoie, confie à la Mission Locale du Bassin Chambérien l'accueil et le suivi des jeunes du territoire en référence à la charte nationale des Missions Locales.

Article 2 : Dans le cadre de l'appel à projet Repérer les invisibles de l'Etat, la Mission Locale s'engage en 2022 au côté de la communauté de Communes Cœur de Savoie et de l'ensemble des acteurs jeunesse du territoire pour repérer les jeunes invisibles âgés de 16 à 30 ans et faciliter leur accès aux droits. Cette démarche s'inscrit de manière complémentaire sur les temps de permanence déjà mis en place par la Mission locale sur La Rochette, St pierre d'Albigny et Montmélian.

La Mission Locale du Bassin Chambérien assurera des permanences hebdomadaires, permettant l'accueil, le suivi et l'accompagnement des jeunes, sur l'ensemble du territoire. Ces permanences se dérouleront comme suit :

- A la Rochette : 2 demi-journées
- A St Pierre d'Albigny : 2 demi-journées
- A Montmélian : 3 demi-journées

Article 3 : la Communauté de Communes Cœur de Savoie s'engage à apporter son soutien financier par une participation de 35 525 € versée à la Mission Locale Jeunes du Bassin Chambérien.

Article 4 : la Communauté de Communes Cœur de Savoie s'engage à procéder au paiement de la participation au cours du 2nd trimestre de l'année civile en cours.
Le montant de la participation fera l'objet d'une réévaluation tous les ans en concertation.

Article 5 : Sur l'ensemble des secteurs (Montmélian, St Pierre d'Albigny et La Rochette), et ce afin d'assurer une qualité de l'accueil, la Communauté de Communes Cœur de Savoie s'engage à mettre à disposition de la Mission Locale du Bassin Chambérien des locaux permettant de respecter la confidentialité des entretiens.

Article 6 : en cas de non respect par l'une ou l'autre des parties des engagement réciproques, la convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 6 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 7 : la présente convention est conclue pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Fait à Chambéry, le 19 janvier 2022

Franck MORAT,
Président de la Mission Locale
du Bassin Chambérien



Béatrice SANTAIS,
Présidente de la Communauté
de Communes Cœur de Savoie